

PROCÈS-VERBAL

JEUDI 17 mars 1960.

(3)

Le Comité permanent des Affaires des anciens combattants se réunit à 11 h. 5 du matin, sous la présidence de M. Montgomery.

Présents: MM. Badanai, Beech, Benidickson, Cardin, Carter, Clancy, Dinsdale, Fane, Forgie, Herridge, Lennard, Macdonald (*Kings*), MacEwan, MacRae, Matthews, McIntosh, Montgomery, O'Leary, Ormiston, Parizeau, Peters, Robinson, Rogers, Speakman, Stearns, Stewart, Thomas, Weichel et Winkler. (29)

Aussi présents: M. L. Lalonde, sous-ministre des Affaires des anciens combattants; M. F. T. Mace, sous-ministre adjoint; le docteur J. N. B. Crawford, directeur général des Services des traitements; MM. G. H. Parliament, directeur général des Services du bien-être des anciens combattants; M. J. E. Walsh, directeur des finances, achats et fournitures; J. G. Bowland, conseiller en recherches; G. L. Mann, Services du bien-être; C. F. Black, secrétaire du ministère; G. S. Way, Services d'information; C. D. Anderson, président de la Commission canadienne des pensions et M. F.-J.-G. Garneau, président de la Commission des allocations aux anciens combattants; et du Conseil fédéral de l'Association canadienne des amputés de guerre: le juge Crowell, M. Alan L. Bell, secrétaire fédéral honoraire; MM. J. Agnew et K. Butler.

Le président constate qu'il y a quorum et présente M. Bell qui, à son tour, présente le juge Crowell ainsi que MM. Agnew et Butler.

M. Bell, au nom du Conseil fédéral de l'Association des amputés de guerre, donne lecture d'un mémoire dont on distribue des exemplaires aux membres du Comité.

Des réponses aux questions posées sont données par MM. Bell, Butler, Crowell, Anderson, Lalonde, Agnew et le docteur Crawford.

M. Benidickson demande que toutes les mentions du mémoire se rapportant au recouvrement par le Trésor fédéral des indemnités d'accidents accordées aux veuves des anciens combattants ainsi qu'à la proposition du paiement de la pleine pension pendant une année après la mort d'un ancien combattant, soient référées au ministre des Affaires des anciens combattants.

Le président met en délibérations le crédit 457 (Administration centrale) et les données statistiques préparées par le ministère sont distribuées aux membres.

Sur la proposition de M. Carter, présentée avec l'appui de M. O'Leary,

Il est décidé—Que les six documents fournis par le ministère des Affaires des anciens combattants et distribués aux membres du Comité soient imprimés en appendices au compte rendu d'aujourd'hui. (*Voir appendices A-E.*)